

Commune de **THENAY**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du 14 septembre 2017 à 19 H 30**

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux mil dix-sept, le quatorze septembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 7 septembre, s'est réuni en séance ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur ROINSOLLE, Maire.

<i>Conseillers Municipaux en exercice</i>	14	<i>Présents</i> : D. ROINSOLLE – O. LAFONTAINE – D. PRUDHOMME-HALLERY – R. LEJARRE - P. DEROUIN – P. JOUSSELIN – A. BRUN – D. BARDOUX – M. DIARD
<i>Présents</i>	10	– J. MOREAU
<i>Votants</i>	12	<i>Absents excusés</i> : J.L. BABIN donne pouvoir à Odile LAFONTAINE Denis SALVAUDON donne pouvoir à Patrick DEROUIN <i>Absent</i> : David PILLAULT – Yannis DEPOND
<i>VOTE POUR</i>	12	<i>Secrétaire de séance</i> : Manon DIARD

### Compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 :

Le compte-rendu du Conseil Municipal du 20 juillet 2017 n'appelant aucune observation, celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **1 – ETANG DU ROGER : ETUDE DE FAISABILITE ET PRE-PROGRAMMATION**

Monsieur le Maire expose que la procédure administrative de déclaration de projet de l'opération sera bientôt achevée. Il précise que lors de la réunion de la Commission municipale générale du 3 août 2017, il a été convenu de confier l'étude de faisabilité et de pré-programmation au Cabinet « La fabrique à souvenir » - Sarl Resocom – 7 espace Atlantis à ARRADON (56610).

Vu l'avis favorable de la Commission Municipale Générale en date du 3 août 2017,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Approuve la réalisation de la mission d'étude ci-dessus présentée.
- Décide de confier la mission de l'étude de faisabilité et préprogramme au Cabinet « La fabrique à souvenir » - Sarl Resocom – 7 espace Atlantis à ARRADON (56610).
- Autorise Monsieur le Maire à signer le contrat pour un montant de 13 600 € HT (16 320 € TTC).
- Dit que la dépense sera inscrite au budget principal de l'exercice en cours.

### **2 – DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRINCIPAL 2017**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il s'agit d'effectuer plusieurs virements de crédits en section de fonctionnement et d'investissement pour permettre les opérations suivantes :

- prise en compte des premières échéances du prêt contracté sur l'exercice en cours,
- le coût de l'étude de faisabilité du projet touristique de l'étang du Roger.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide la modification suivante au budget 2017 de la commune :

Article	Intitulé	BP 2017 €	DM n°3 €	Alloué 2017 €
<b>SECTION INVESTISSEMENT</b>				
2315	Installations matériel et outillage techniques	110 265	-18 720	91 545
2031	Frais d'études	7 475	+16 320	23 795
1641	Emprunts en euros	76 011	+2 400	78 411
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>				
66111	Intérêts des emprunts	13 525	+300	13 825
61521	Entretien et réparations Terrain	3 000	-300	2 700

- charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Madame la Trésorière de Montrichard.

### 3 – CHEMIN DU HAUT COUDRAY : TRAVAUX DE PREPARATION DU RESEAU PLUVIAL

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser des travaux de préparation du réseau pluvial avant la réalisation des travaux de voirie chemin du haut Coudray. Il propose de retenir l'offre de l'Entreprise ALLOUARD Sarl, ZI la Boitardière à CHARGE (37350) pour l'aménagement des bas-côtés de la voie.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve les travaux de préparation chemin du haut Coudray.
- Retient l'offre de l'entreprise ALLOUARD Sarl pour un montant de 6 140 € HT (7 368 € TTC).
- Dit que la dépense est prévue au budget de l'exercice.
- Autorise le Maire à prendre toutes dispositions et à signer tout document utile pour mener à bien le projet.

### 4 – DOTATION DE SOLIDARITE RURALE : TRANSFERT D'OPERATION

Une subvention de 28 000 € a été allouée par le Département pour l'opération de voirie chemin du haut Coudray. Pour en bénéficier, l'opération doit être achevée avant le 31 décembre 2017. Compte-tenu du prévisible dépassement de délai, Monsieur le Maire propose de solliciter le transfert de la dotation sur l'opération de construction de la classe.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la proposition.

### 5 – CHEMIN DE LA TOUCHE : EFFACEMENT DE RESEAUX

Le SIDELC présente une proposition d'accord pour le lancement de la phase d'exécution de l'opération d'effacement des réseaux de distribution d'énergie électrique BT, d'éclairage public et de télécommunication chemin de la touche. Le coût estimé pour la commune serait de 47 053.65 € TTC à inscrire au budget principal 2018.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de reporter sa décision dans l'attente de la communication d'éléments de devis pour comparer les prestations. Monsieur Robert LEJARRE est chargé de s'informer sur les conditions d'installation d'éclairage public à énergie solaire.

## 6 – QUESTIONS DIVERSES

### - Logement communal :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la délibération du 30 mars 2017 concernant la décision, à titre exceptionnel, de fixer à 250 € mensuel le loyer du logement T3 sis 5E rue Francis Gauthier, appartenant au domaine privé de la commune, au motif des difficultés financières du locataire. L'abattement de 50% du loyer mensuel avait été décidé, à titre exceptionnel et temporaire, pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre 2017.

Le Conseil Municipal est consulté afin de décider de l'opportunité de reconduire sa décision. Entretemps, Monsieur le Maire ayant été averti par la trésorerie de Montrichard du cumul d'impayés de loyers et charges depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2016.

Monsieur le Maire informe l'assemblée des actions entreprises par la mairie pour résoudre la situation du locataire :

- Courrier du 10 avril 2017 à Monsieur BARD l'informant de la décision du Conseil Municipal du 30 mars 2017 d'un abattement de 50% au loyer du logement communal qu'il occupe sis 5 rue Francis Gauthier à Thenay (41400), et l'invitant à prendre contact en Trésorerie de Montrichard pour mettre en place un échéancier de paiement de la dette.
- Courrier du 30 mai 2017 à Monsieur BARD constatant qu'aucune démarche de sa part n'a été entreprise auprès de la trésorerie et l'invitant à se mettre en relation avec l'assistante sociale du secteur.
- Communication en date du 20 juin 2017 de la trésorerie de Montrichard, d'un courrier de Monsieur BARD daté du 17 octobre 2016 indiquant que les loyers sont provisionnés par le Tribunal de Grande Instance de Blois dans le cadre d'une procédure judiciaire en cours avec Les Mutuelles du Mans Assurances.
- Courrier de la commune aux Mutuelles du Mans assurances en recommandé avec accusé de réception en date du 20 juin 2017, demeuré sans réponse à ce jour.
- Courriel de la trésorerie de Montrichard en date du 19 juillet 2017 indiquant que Monsieur BARD a téléphoné à Madame GUY, Trésorière de Montrichard, pour l'informer : « qu'il avait signé un protocole d'accord avec la compagnie d'assurance qui lui permettra de régler sa dette de loyer fin août et qu'il quittera le logement ».
- Courrier à Monsieur BARD en date du 31 juillet 2017 prenant acte de sa décision de quitter le logement et de son préavis au 31 août 2017 et l'invitant à prendre rendez-vous en mairie pour fixer le rendez-vous de sortie des lieux.

Vu la délibération du Conseil Municipal du 30 mars 2017,

Vu les courriers et correspondances ci-dessus mentionnés,

Vu le bordereau de situation du 20 juin 2017 mentionnant une dette s'élevant à 4 791.25 €,

Vu le contrat location entre la commune et Monsieur BARD

Considérant que le logement est toujours occupé par Monsieur BARD au 14 septembre 2017,

Considérant l'absence de confirmation écrite de Monsieur BARD quant à sa volonté de quitter le logement,

Considérant l'aide et le soutien apportés par la commune à l'intéressé,

Attendu que l'intéressé n'a pas payé ses loyers depuis le mois de septembre 2016,

Considérant que l'attitude de Monsieur BARD ne traduit pas sa volonté de trouver une solution à la situation.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal, décide :

- De ne pas renouveler l'abattement exceptionnel de 50% au montant du loyer mensuel, induisant le rétablissement du loyer à hauteur de 500 € mensuel à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2017 conformément au contrat de location,
- Décide de donner congé au locataire, Monsieur BARD, pour défaut de paiement des loyers, le préavis étant de 6 mois, conformément au bail signé le 23 février 2016.
- Charge le maire de prendre toutes dispositions pour appliquer la décision.
- Charge le Maire d'en informer le Trésorier de Montrichard.

### - Commerce : examen d'une demande de remise gracieuse.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité moins une voix, émet un avis défavorable à la requête présentée par Madame Nicole DELAHAYE concernant la remise gracieuse de loyers au titre de la cessation d'activité pour la période du 21 juillet au 10 août 2017.

- C.L.E.C.T. :

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il y a lieu de désigner le représentant de la commune de Thenay à la Commission Locale d'Evaluation des Charges de la Communauté de Communes Val de Cher Controis issue de la fusion des communautés de Communes Val de Cher Controis et du Cher à la Loire.

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 26 juin 2017 portant création de la commission locale d'évaluation des charges transférées (C.L.E.C.T.),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Désigne Monsieur Daniel ROINSOLLE pour représenter la commune auprès de la C.L.E.C.T. .
- Charge Monsieur le Maire de transmettre la présente délibération à Monsieur le Président de la Communauté de communes Val de Cher Controis.

- B.R.G.M. :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la convention d'étude suite à la réception du bilan annuel 2016 de Veolia et charge Monsieur le maire de demander les clefs des piézomètres à VEOLIA.

- Mutualisation :

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve l'achat d'un gyro-broyeur pour 2458 € HT soit 614.50 € HT/commune entre Monthou-sur-Cher, Thenay, Pontlevoy et Montrichard Val de Cher (ex Bourré) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

## 7 – INFORMATIONS DIVERSES

- Diagnostic éclairage public : la remise du rapport du cabinet Noctabene est différée.
- P.L.U.I. : Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'accord intervenu concernant la répartition des logements de la catégorie des centralités secondaires dont fait partie Thenay, soit 65 logements sur 10 ans pour la commune au lieu de 45 initialement prévus.
- Déclaration de projet : Monsieur le Maire informe l'assemblée de la tenue de l'enquête publique relative à la déclaration de projet et du passage du dossier en CDPENAF le 24/10/2017. Les services de la Communauté de communes sont en charge de la procédure.
- DIA : la commune n'a pas préempté les biens suivants :  
AW325                      26 rue des soupirs                      NOGUEIRA DE PAIVA Manuel  
ZC45 et 46                      Route de la fosse hiver                      DAVAUX Marize
- Hôpital d'Amboise : Monsieur le Maire informe l'assemblée d'un courrier du Maire d'Amboise nous informant de la fermeture du centre de périnatalité d'Amboise, décidée par l'ARS Centre.

Madame Odile LAFONTAINE, Maire-Adjoint délégué, remet un imprimé actualisé des tarifs de garderie périscolaire 2017/2018 et communique le montant des recettes de l'année scolaire 2016/2017 faisant suite à la convention avec la CAF :

<b>GARDERIE PERISCOLAIRE</b>	
<b>Année scolaire 2016/2017</b>	
<b>RECETTES</b>	
RYTHMES SCOLAIRES	3 400,00 €
PART CAF (PSO)	6 607,50 €
PART FAMILLES	5 290,30 €
<b>Total</b>	<b>15 297,80 €</b>

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 21h15

Le Maire,  
Daniel ROINSOLLE

